

N° de la délibération :
2/2022

Objet de la délibération :

Complément et durée d'amortissement

L'an deux mille vingt-deux, le 2 février à dix-huit heures, se sont réunis au siège de l'Agglomération Creil Sud Oise, les membres du comité de direction de Creil Sud Oise Tourisme, établissement public à caractère industriel et commercial, dûment convoqués le 24 janvier deux mille vingt-deux.

Au regard du contexte sanitaire, ce comité de direction a aussi été suivi en distanciel sur <https://meet.jit.si/Creilsudoisetourisme-codir> avec un vote en ligne sur balotilo.org conformément à ce que prévoit le titre IV du règlement intérieur du comité de direction de Creil Sud Oise Tourisme relatif aux délibérations à distance des CODIR organisés en visio-conférence.

Collège des élus	Titulaires présents	Suppléants présents
Président		
Cramoisy :		Loïc LE BARS
Creil :	Emmanuel PERRIN en visio conférence	
Maysel :		Djemil CHAFAI en visio conférence
Montataire :		Brigitte LOBGEAIS
Nogent-sur-Oise :	Valérie LEFEVRE en visio conférence	
Rousseley :		Jean-Pierre DEVOS en visio conférence
Saint-Leu d'Esserent :	Agnès PELFORT	
Saint-Maximin :	Pierre BEGHIN	
Saint-Vaast-lès-Mello :		
Thiverny :	Michel BLARY	
Villers St Paul :	Florence BOQUET	

Collège des socio-professionnels	Titulaires présents	Suppléants présents
Organismes intéressés au tourisme :		
Métiers de la culture :	Marion KALT en visio conférence	
Promotion de la Pierre :		Claude BOUFFLET
Equipements de loisirs :	Alexandre CAMUS	Bernard BEAUDET
Associations intéressées au Tourisme :	Daniel LECLERC	Pierre MEYSSONIER Marie-Astrid BERNET
Hôtellerie :		
Gîtes ou chambres d'hôtes :	Patrick MANCHERON en visio conférence	
Hôtellerie de plein air :		
Restauration :		
Etablissement hors ACSO :		Gilles HERGLES en visio conférence

Formant la majorité des membres en exercice.

Agnès PELFORT est secrétaire de séance.

NOMBRE DE MEMBRES				
Nombre de membres en exercice	Votants	Suffrages exprimés		
		Pour	Contre	Abstentions
23	19	19	0	0

Vu la délibération n°11/2017 relative à la durées d'amortissement

Vu l'intégration des biens de la Maison de la Pierre

Considérant qu'il y a nécessité d'amortir les biens acquis en investissements, le Président propose de compléter cette délibération avec le bien de scénographie (matériel d'éclairage et de scène) amortissable en 10 ans.

Biens	Durée d'amortissement
Logiciel	2 ans
Voiture	7 ans
Mobilier et scénographie (matériel d'éclairage et de scène)	10 ans
Matériel de bureau électrique ou électronique	5 ans
Matériel informatique	3 ans
Biens au montant inférieur à 600 € HT	1 an

Le comité de direction, après en avoir délibéré à l'unanimité (19 voix pour) :
APPROUVE cet amortissement complémentaire et sa durée d'amortissement : le bien de scénographie (matériel d'éclairage et de scène) amortissable en 10 ans.

A Creil, le **04 FEV. 2022**

Michel BLARY
Président du Comité de Direction

